

Perte d'autonomie ? Logement plus adapté ? Des aides spécifiques

*Vous voulez continuer à vivre chez vous mais votre logement n'est plus suffisamment adapté à votre perte d'autonomie ?
L'Agglomération peut vous aider à l'adapter !*

Un accompagnement sur-mesure - Grâce au programme d'intérêt général 2019-21/2024, dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat, bénéficiez gratuitement d'aides techniques (diagnostics à domicile) et financières* de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et de la Communauté d'Agglomération.

Une équipe d'experts-conseil vous accompagne pas à pas jusqu'au paiement de vos factures.

**non remboursables*

TRAVAUX D'ADAPTATION SPÉCIFIQUES ÉLIGIBLES

En cas de perte d'autonomie, il est essentiel que votre domicile évolue et s'adapte pour vous permettre de rester chez vous. Les travaux d'adaptation éligibles aux aides proposées peuvent être :

- Création d'une douche adaptée,
- Pose d'un monte-escalier ou d'une rampe d'accès,
- Aménagement des toilettes,
- Élargissement des seuils de portes.



Un diagnostic gratuit à domicile et un financement adapté, parfois supérieur à 70% du coût des travaux !

Qui peut bénéficier de l'aide ?

- **Les propriétaires occupants** (logement de plus de 15 ans), en fonction de leurs revenus.
- **Les propriétaires bailleurs** (logement de plus de 15 ans), en fonction des loyers pratiqués après travaux, et des revenus des locataires.
- Sous réserve **de justifier d'une perte d'autonomie ou d'une situation d'handicap**

- Ne pas commencer les travaux avant l'obtention de l'aide.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (RGE pour le thermique).
- Les subventions sont versées à la fin des travaux.
- Se munir de la feuille d'imposition ou de non-imposition pour le 1^{er} rendez-vous.

Inscrivez-vous sur monprojet.anah.gov.fr et laissez-vous guider ou prenez contact **avec notre service Habitat**



Afin de mieux définir votre « projet travaux » et avant de solliciter les aides financières, vous pouvez joindre nos équipes habitat et opérateurs pour tout conseil. Ils connaissent tout des aides (crédits d'impôts, éco-prêts, aides locales subventions aux salariés d'entreprises privés ou parapubliques d'Action Logement...) et vous assistent pour vous inscrire en ligne.

CONTACT

Hôtel communautaire de Béthune

☎ 03 62 61 48 48

Permanences téléphoniques :
le lundi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h

🗺 Permanences physiques :
le mercredi et le vendredi de 9h à 12h

Antenne d'Isbergues

☎ 03 21 61 54 40

🗺 Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis
de chaque mois de 9h à 12h

Antenne de Lillers

☎ 03 21 54 60 70

🗺 Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} jeudis
de chaque mois de 9h à 12h

Vous dépassez les plafonds de ressources Anah et vous avez un projet de rénovation thermique ? Vous pouvez peut-être bénéficier du Fonds de transition énergétique. Prenez contact avec l'Espace Info-énergie de la Communauté d'Agglomération au 03 62 61 47 90.